

Pourquoi développer l'éolien ?

L'éolien est une des clés de la transition énergétique française. L'objectif de diversification du mix électrique français a été affiché par le gouvernement. Le parc participera aux objectifs définis par la Loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 fixant à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030. Par ailleurs, l'énergie éolienne est une source renouvelable inépuisable et non polluante. Par conséquent, elle n'émet pas de gaz participant à l'effet de serre. La production d'électricité renouvelable par une éolienne moderne permet l'économie de 2000 tonnes de rejet de CO₂ par an.

Le projet éolien en chiffres



3
éoliennes (180m en bout de pale maximum)



4.8 MW
puissance unitaire maximale des éoliennes



43 600 MWh
production prévisionnelle annuelle



Une quantité d'électricité moyenne correspondant à la consommation annuelle de
19 465
français



21 800
tonnes de CO₂ évitées par an dans l'atmosphère en comparaison d'une solution énergétique fossile

Ces données sont approximatives dans la mesure où la turbine exacte est connue uniquement après l'autorisation environnementale.

Qui sommes-nous ?

Valeco est une société spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergies renouvelables, en France et au Canada.

C'est un interlocuteur privilégié pour tous les élus, citoyens, propriétaires fonciers, investisseurs, qui souhaitent apporter leur contribution pour un avenir énergétique durable.

Fondée en 1995, la société est basée à Montpellier et fait partie du Top 10 des exploitants sur le marché français.

Valeco est aujourd'hui intégré au groupe EnBW, l'un des tous premiers énergéticiens européens. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.



Pour rester informé(e)s des dernières actualités, un blog sur le projet de Séry-lès-Mézières a été créé. Vous y retrouverez de nombreuses informations sur le projet et il vous est possible d'interagir avec nous via une rubrique vous permettant de poser des questions ou de formuler des observations sur le projet :

<https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendeserylesmezieres>

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien de Séry-lès-Mézières ?

N'hésitez pas à nous contacter :

Charline MOINEAU - charlinemoineau@groupevaleco.com - 07 88 14 81 34

Valeco - 6 rue Colbert - 80 000 Amiens

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER - SAS au capital de 11 260 449 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946

Impression : DBS imprimerie - 3 allée Maître Zacharius 80 440 Glisy - Certifiée Imprim'Vert

Ne pas jeter sur la voie publique



Lettre d'information n°3 • Décembre 2021

PROJET ÉOLIEN DE SÉRY-LÈS-MÉZIÈRES

Commune de Séry-lès-Mézières

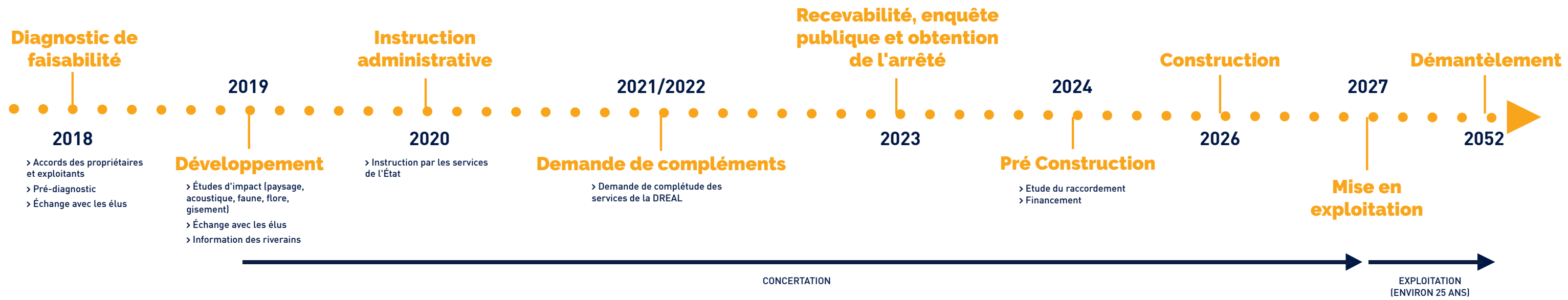
Madame, Monsieur,

En 2018, Valeco, producteur d'énergies renouvelables, a reçu l'autorisation du Conseil Municipal de Séry-lès-Mézières pour étudier la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire. Nous avons donc obtenu les accords des propriétaires fonciers et exploitants agricoles et mandaté des bureaux d'études spécialisés pour réaliser les études nécessaires à la constitution d'un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue de la construction du parc éolien. Ainsi, en juillet 2020 vous avez été informés de l'implantation retenue de 3 éoliennes sur une ligne le long d'un chemin communal. Suite à la demande d'autorisation environnementale déposée en septembre 2020, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Agriculture et du Logement (DREAL) nous a communiqué une demande de compléments en septembre 2021, avec un délai de 12 mois pour y répondre. Sa demande concerne uniquement le volet des milieux naturels afin de mieux apprécier les divers enjeux liés à l'installation du futur parc. Une fois le dossier complété et remanié, nous le redéposerons d'ici à septembre 2022.

Je vous souhaite une agréable lecture et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Charline MOINEAU, chef de projets





Concertation préalable du public

Préalablement au dépôt en préfecture des dossiers de demande d'autorisation, la société Valeco a mis en place une procédure de concertation qui s'est déroulée du 9 au 23 juillet 2020 pour permettre aux riverains de s'exprimer sur la base des informations techniques récoltées depuis 2018.

Un dossier synthétique reprenant ces informations était disponible à la consultation et un registre permettait de consigner les observations et questions.

Par ailleurs, une permanence d'accueil s'est tenue en mairie en présence des chefs de projet le 15 juillet 2020. Aucune contribution n'a été réalisée.



Implantation des éoliennes

